

2M HABITAT

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 15 000 euros

Siège social : 18 A Rue de l'Olivier

34400 LUNEL VIEL

822 198 495 RCS MONTPELLIER

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 AVRIL 2026

Le 16 avril 2026 à LUNEL VIEL,

Monsieur Mohammed MOUSSA,

Demeurant 18 A Rue de l'Olivier, 34400 LUNEL VIEL,

Propriétaire de la totalité des 1 000 actions de 15 euros chacune composant le capital social de la Société 2M HABITAT,

Associé unique de ladite société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Transfert de siège social et modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 18 A Rue de l'Olivier, 34400 LUNEL VIEL au 2800 avenue des moulins, Résidence le Concorde, 34000 MONTPELLIER, à compter du 1^{er} mars 2026.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

« Article 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 2800 Avenue des moulins, Résidence le Concorde, 34000 MONTPELLIER
».

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Mohammed MOUSSA